

FRANCE – Peine de J. Bové

Par Béatrice BRASSART

Publié le 30/04/2003

Le juge d'application des peines de Millau, J. Chauche, a signalé à José Bové que son dossier avait été transmis au procureur général de Montpellier en vue d'une incarcération. Bové n'a pas voulu demander d'aménagement de sa peine. « La chancellerie a la possibilité de demander au procureur général de Montpellier de suspendre l'application de l'incarcération jusqu'à ce que le président de la République s'exprime [sur la demande de grâce] », a déclaré Bové.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-peine-de-j-bove/